



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Attestation sur l'honneur
(publication de presse)**

Je, soussigné(e) (NOM Prénom)

Directeur(trice) de la publication de presse (titre de la publication) :

.....

Déclare sur l'honneur m'engager à publier les annonces légales conformément aux dispositions prévues par la loi n°55-4 du 4 janvier 1955 et ses textes d'application.

Cet engagement comprend en particulier :

- le respect du prix fixé, dans chaque département, par arrêté interministériel ;
- le respect des règles de présentation des annonces fixées par ce même arrêté ;
- la mise en ligne sur la base de données ACTULEGALES des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce, en application de l'article 1^{er} du décret du 28 décembre 2012 modifié relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale.

Je m'engage également à porter à la connaissance de la préfecture du Haut-Rhin tout changement intervenant en cours d'année (numéro d'inscription à la CPPAP, changement de contenu éditorial ou de périodicité, changement de siège social, rachat du titre ou regroupement de plusieurs titres, baisse importante de la diffusion, etc.).

En outre, je déclare être informé(e) que :

Toute infraction aux dispositions de la loi n°55-4 du 4 janvier 1955 et aux textes pris pour son application est punie d'une amende de 9 000 €. Le préfet pourra prononcer la radiation de la liste pour une période de trois à douze mois. En cas de récidive, la radiation pourra être définitive (article 4 de la loi n°55-4 du 4 janvier 1955).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende (article L 441-6 du code pénal).

Fait à

Signature du directeur de la publication
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le